

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Participation aux frais d'inscription à l'école de musique – Année 2026-2027

Une demande par élève

Informations concernant l'élève

NOM de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance de l'élève :

Adresse domicile de l'élève :

Informations concernant le représentant légal de l'élève

NOM du représentant légal :

Prénom du représentant légal :

Profession :

Adresse domicile :

Informations concernant l'inscription de l'élève à l'école de musique

Discipline(s) pratiquées(s) :

Solfège / Formation musicale :

Frais de scolarité : € / mois ou € / trimestre ou € / an

Demande présentée le :// 2026

Signature du représentant légal :

CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE

La Ville de Strasbourg reverse aux écoles de musique qu'elle soutient, une compensation financière pour permettre à certains élèves d'accéder à l'enseignement musical.

Cette aide peut être accordée par la Ville exclusivement aux élèves **domiciliées à Strasbourg** et ayant un **QUOTIENT FAMILIAL UNIQUE (QFU) inférieur ou égal à 1 500**.

Montant de l'aide :

- 250 € pour un QFU égal à 0
- 230 € pour un QFU compris entre 1 et 300
- 210 € pour un QFU compris entre 301 et 600
- 190 € pour un QFU compris entre 601 et 900
- 170 € pour un QFU compris entre 901 et 1200
- 150 € pour un QFU compris entre 1201 et 1500

Cette aide financière qui vient se déduire aux frais d'inscription ne peut pas dépasser 90% des frais d'inscription.

Les pièces justificatives à fournir obligatoirement pour le calcul et l'obtention de l'aide sont les suivantes :

☐ La demande ci-dessus complétée, datée et signée (une demande par enfant inscrit)

☐ L'**attestation de QF Unique la plus récente** disponible sur le site : <https://www.strasbourg.eu/tarification-solidaire>)

☐ Un justificatif de domicile (facture, électricité, etc) **si votre adresse n'apparaît pas sur les attestations demandées**

VOTRE DOSSIER DEVRA IMPERATIVEMENT ETRE DEPOSE AVANT LE

Date école de musique :

AUPRES DE LA DIRECTION ADMINISTRATIVE DE VOTRE ECOLE DE MUSIQUE

Après instruction de votre dossier par l'école de musique, l'aide financière sera déduite du montant des frais d'inscription en début d'année scolaire.